

République Française

Accusé de réception en préfecture
092-219200094-20230704-DEL2023-S05004-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023

COMMUNE DE BOIS-COLOMBES

Séance du Conseil Municipal

du 4 juillet 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le mardi 4 juillet 2023 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation adressée le mercredi 28 juin 2023.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire, M. VINCENT, Mme CANTET, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Maires Adjointes ; Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme DE PRATI, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE (à partir de 20h13), Mme JOAQUIM-BOURALY (à partir de 20h20), M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY (à partir de 20h15), M. MBANZA, Mme DAHAN, M. SCHNEIDER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, M. SIBON, Mme CATAU, M. RIBEYRE (jusqu'à 20h13), Mme JOAQUIM-BOURALY (jusqu'à 20h20), M. CLAUSMANN, Mme MARTY (jusqu'à 20h15), Mme PETIT.

Procurations : M. BARBIER a donné pouvoir à Mme CANTET, Mme COLOMBEL à Mme DE PERIER, M. MAINGUY à Mme MARIAUD, Mme CATAU à M. VINCENT, M. CLAUSMANN à M. CHAUMERLIAC, Mme PETIT à Mme DAHAN.

M. DUVIVIER est désigné comme Secrétaire.

Délibération n°2023/S05/004

Objet : Attribution d'une subvention au lycée Albert Camus dans le cadre de l'échange scolaire avec le lycée allemand jumelé de Neu-Ulm du 18 au 25 septembre 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le jumelage effectif entre les villes de Bois-Colombes et de Neu-Ulm depuis 1967 ;

Considérant que, dans le cadre de ce jumelage, sont organisés ponctuellement des échanges scolaires entre le lycée Albert Camus de Bois-Colombes et le lycée de Neu-Ulm ;

Considérant qu'en 2023, un échange scolaire est prévu sur deux périodes, à savoir le départ de 14 élèves français et 2 accompagnateurs à Neu-Ulm du 18 au 25 septembre 2023 puis, l'accueil des élèves allemands du 9 au 16 octobre 2023 ;

Vu l'avis de la commission services à la population du 22 juin 2023 ;

Vu le rapport présenté par Madame MOLIN BERTIN, Maire Adjoint ;

Après en avoir débattu ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

Article 1 : ATTRIBUE au lycée Albert Camus une subvention de 2 200 euros correspondant aux frais de transport, d'hôtel et de nourriture des 2 accompagnateurs.

Article 2 : DÉCIDE que cette subvention sera versée au lycée Albert Camus en une seule fois suite à l'organisation du voyage du 18 au 25 septembre 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité des 33 votants.

Le Secrétaire de séance,
Conseiller Municipal,



Michel DUVIVIER

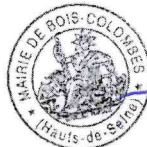
Fait en séance les jour, mois et an susdits

Le Registre dûment signé

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Vice-Président du Département
des Hauts-de-Seine



Yves RÉVILLON

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la Réception en

Préfecture le 12 JUIL 2023
Et de la publication le 12 JUIL 2023